

# PRÉVENTION ET ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

## VACCINATION

Depuis plus d'un siècle, la politique vaccinale a permis de réduire considérablement le nombre de malades et de décès par maladies infectieuses, mais les microbes responsables existent toujours, en France ou dans le monde. La vaccination permet à l'organisme de générer des anticorps dirigés contre le microbe (virus ou bactérie) concerné. Pour rester efficaces, la plupart des vaccins exigent des rappels réguliers, même à l'âge adulte. Le calendrier vaccinal est régulièrement mis à jour par les autorités sanitaires, et des recommandations spécifiques au rattrapage des vaccinations sont notamment applicables pour les migrants.

### VACCINATIONS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉES

#### **Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.**

La diphtérie, exceptionnellement importée en France, prend la forme d'une angine grave, et se transmet par la toux. Le bacille du tétanos, qui vit dans la terre, peut s'introduire dans le corps par une plaie banale. La poliomyélite, qui provoque des paralysies, est en voie d'éradication dans le monde mais peut encore être importée en France. La vaccination contre ces trois maladies est obligatoire. Chez l'adulte vacciné, le rappel se fait tous les 10 ans pour la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite DTP (REVAXIS, voir *infra*).

**Vaccination contre la grippe.** La grippe est une infection respiratoire aiguë très contagieuse provoquée par un virus. Elle constitue un problème majeur de santé publique pour les personnes fragilisées et les personnes âgées. La vaccination est donc indiquée chez les personnes de 65 ans et plus, ainsi que les personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques (en particulier troubles respiratoires ou cardio-vasculaires). Schéma vaccinal : 1 dose au début de l'automne.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Le Calendrier vaccinal et le Guide des vaccinations sont consultables sur [www.sante.gouv.fr/htm/dossiers](http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers)*
- *Guide des vaccinations, DGS, Comité technique des vaccinations, Édition Inpes 2006 [www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/927.pdf](http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/927.pdf)*

**RESSOURCES**

*Prévention de l'hépatite B auprès des personnes les plus exposées, Repères pour votre pratique, [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)*

**OÙ SE FAIRE VACCINER ?**

- *Les vaccinations (BCG, DTPolio) sont assurées gratuitement dans les centres de vaccination pour toutes les populations et à la PMI pour les enfants jusqu'à 6 ans (demander les adresses à la mairie, voir Centres de prévention page 317 et Répertoires régionaux). Quel que soit le lieu de réalisation, le vaccin rougeole-oreillons-rubéole est gratuit jusqu'à 13 ans.*
- *Les centres de santé, les médecins généralistes et les pédiatres sont également en mesure d'assurer le suivi et la réalisation des vaccinations. Les vaccinations obligatoires et recommandées sont toutes remboursées par la sécurité sociale à 65 %. Pour les personnes éligibles à la complémentaire CMU ou à l'AME, le coût de ces vaccins est intégralement pris en charge (voir Protection maladie page 189).*

**Vaccination contre l'hépatite B** (voir page 354). Elle est recommandée lorsque Ag HBs et Ac anti HBs sont négatifs chez tous les migrants, particulièrement pour les exilés d'Afrique de l'Ouest et d'Asie de l'Est en raison d'une prévalence plus importante. Schéma vaccinal (ENGERIX B, GENHEVAC B x 1) : 3 doses avec 1 mois d'intervalle entre la première et la deuxième, 5 à 12 mois entre la deuxième et la troisième. À l'heure actuelle, aucun lien n'est prouvé entre la vaccination contre l'hépatite B et la sclérose en plaques.

**Vaccination contre la rubéole.** Elle concerne toutes les femmes en âge de procréer lorsque la sérologie de la rubéole est négative. En effet, la contamination pendant la grossesse est grave en raison d'un risque élevé de malformations fœtales (surtout pendant le premier trimestre de grossesse). Pour de nombreuses femmes migrantes en situation de grande précarité sociale, la difficulté de la vaccination tient à ce qu'elle doit être réalisée sous une contraception efficace, débutée 1 mois avant et poursuivie 2 mois après la vaccination (RUDIVAX, 1 injection, 6 €).

**Pour les voyages et retours au pays, voir *Voyage au pays et conseils médicaux* page 389.**

### RATTRAPAGE DU CALENDRIER VACCINAL DES MIGRANTS ACCUEILLIS EN FRANCE

**Le rattrapage des vaccinations selon l'âge est préconisé par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF 2006)**, sur proposition du Comité technique des vaccinations. Il n'est pas recommandé de raccourcir les intervalles entre les doses et rappels d'une vaccination car la réponse immunitaire serait diminuée, mais on peut compléter un schéma de vaccination retardé en donnant les doses vaccinales manquantes, même si la dose précédente est très ancienne, en raison de l'existence d'une mémoire immunitaire. Il n'y a pas d'inconvénient à administrer un vaccin viral (rougeole-rubéole-oreillons, ou polio), Hib, hépatite B à une personne éventuellement déjà protégée qui ne pourrait présenter une preuve de la vaccination. Par contre, des réactions locales ou générales pourraient être observées chez des personnes déjà vaccinées par le vaccin combiné DTC lors de l'administration des doses supplémentaires, ce qui fera préférer pour les personnes de 16 ans et plus, le DTP (voir *infra*).

**Rattrapage des vaccinations en retard chez l'enfant dont la vaccination avait été commencée** : administrer le nombre de doses qu'il devrait avoir reçues en fonction de son âge.

**Pour l'adulte vacciné dans l'enfance** : la règle est de se contenter d'un rappel de DT Polio (voir *supra*).

**Rattrapage des vaccinations chez les enfants encore non vaccinés** : le protocole suivant a pour objectif d'aligner les vaccinations sur le calendrier français. Tous les enfants non vaccinés de moins de 6 ans doivent également recevoir 2 doses de vaccin rougeole-rubéole-oreillons, à au moins 1 mois d'intervalle, ceux de 6 à 13 ans au moins 1 dose.

ÂGE	ANTIGÈNES	PRIMOVACCINATION	PREMIER RAPPEL	DEUXIÈME RAPPEL
1-5 ans	DTCaPolio x 4 Hib x 1, HB x 3	Mois 0 : DTCaPolioHibHB Mois 2 : DTCa Polio, HB	Mois 8 à 12 : DTCaPolio, HB	À 6 ans ou plus de 2 ans après 1 <sup>er</sup> rappel : DTCaPolio
6-10 ans	DTCaPolio* x 4 HB x 3	Mois 0 : DTCaPolio, HB Mois 2 : DTCaPolio, HB	Mois 8 à 12 : DTCaPolio, HB	À 11-13 ans ou plus de 2 ans après 1 <sup>er</sup> rappel : DTCaPolio
11-16 ans	DTCaPolio x 3 HB x 3	Mois 0 : DTCaPolio, HB Mois 2 : DTPolio, HB	Mois 8 à 12 : DTPolio, HB	Tous les 10 ans : TPolio

### Rattrapage des vaccinations chez l'adulte jamais vacciné :

ÂGE	VACCINS	PRIMOVACCINATION	PREMIER RAPPEL	RAPPELS SUIVANTS
> 16 ans	DTPolio x 3	Mois 0 et 2	Mois 8-12	Tous les 10 ans

Pour les adolescents et les adultes migrants et susceptibles de retourner au pays d'origine et en cas de doute sur une vaccination antérieure, il est conseillé d'utiliser de préférence un vaccin combiné diphtérie, tétanos, polio sous-dosé en anatoxine diphtérique : le DT Polio à dose réduite d'anatoxine diphtérique (dose 10 €).

## LE CALENDRIER VACCINAL EN FRANCE

(en gras, les vaccinations obligatoires)

Dès le 1 <sup>er</sup> mois	<b>BCG</b> (tuberculose) <i>La vaccination précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risques. Le BCG est obligatoire pour l'entrée en collectivité.</i>
À partir de 2 mois	<b>Diphtérie, tétanos, poliomyélite</b> coqueluche, <i>Haemophilus influenzae</i> b, pneumocoque heptavalent conjugué (1 <sup>re</sup> injection), hépatite B (1 <sup>re</sup> injection)
3 mois	<b>Diphtérie, tétanos, poliomyélite</b> coqueluche, <i>Haemophilus influenzae</i> b, pneumocoque heptavalent conjugué (2 <sup>e</sup> injection)
4 mois	<b>Diphtérie, tétanos, poliomyélite</b> coqueluche, <i>Haemophilus influenzae</i> b, pneumocoque heptavalent conjugué (3 <sup>e</sup> injection), hépatite B (2 <sup>e</sup> injection)
12 mois	Pneumocoque heptavalent conjugué, (rappel) rougeole, oreillons, rubéole <i>La vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée pour les garçons et les filles. La vaccination complète comprend 2 doses, première à 12 mois, deuxième au moins 1 mois après la première, si possible avant l'âge de 24 mois. La vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée dès l'âge de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité, suivie d'une revaccination entre 12 et 15 mois.</i>
16 - 18 mois	<b>Diphtérie, tétanos, poliomyélite</b> , coqueluche, <i>Haemophilus influenzae</i> b (1 <sup>er</sup> rappel), hépatite B (3 <sup>e</sup> injection) <i>Lors du 1<sup>er</sup> rappel, on peut faire au besoin la vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole en un site d'injection séparé.</i>
Avant 6 ans	<b>BCG</b> <i>La vaccination par le BCG doit être pratiquée pour l'entrée en collectivité.</i>
6 ans	Diphtérie, tétanos, poliomyélite (2 <sup>e</sup> rappel), hépatite B (1 <sup>re</sup> injection) <i>La vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée chez les enfants n'ayant pas encore été vaccinés, 2 doses à au moins 1 mois d'intervalle.</i>
11-13 ans	Diphtérie, tétanos, poliomyélite : <i>il faut une injection de rappel si la vaccination complète a été pratiquée dans l'enfance.</i> Coqueluche (2 <sup>e</sup> rappel) <i>pour les enfants non vaccinés : rougeole-oreillons-rubéole : 2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, hépatite B : 3 doses avec 1 mois d'intervalle entre la première et la deuxième, 5 à 12 mois entre la deuxième et la troisième.</i>
16-18 ans	Diphtérie, tétanos, poliomyélite Rubéole : <i>pour les femmes non vaccinées</i>
> 18 ans	Diphtérie, tétanos, poliomyélite <i>tous les 10 ans.</i> Rubéole <i>pour les femmes non vaccinées jusqu'à 45 ans.</i>
> 65 ans	Vaccination grippale annuelle